



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 24, CHEMIN FROMENT

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **20 décembre 2017 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

L'implantation du bâtiment complémentaire agricole (entrepôt agricole) et celle de son agrandissement projeté sont non conformes. La marge avant du bâtiment complémentaire est de 7,81 mètres au coin sud-est et sera de 7,25 mètres au coin sud-ouest alors que la réglementation municipale exige une marge de huit (8) mètres.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 911 762 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 24, chemin Froment, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-HUITIÈME jour du mois de NOVEMBRE deux mille dix-sept.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA